



OBJET : Dépose de barrières de dégel sur routes départementales

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LOIR ET CHER

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de la route

VU les arrêtés n° SSE-AC 2009-333 du 15 décembre 2009 et n° SSGE-AC 2012-17 du 13 février 2012 relatifs aux barrières de dégel sur les Routes Départementales

CONSIDERANT les dernières mesures de déformation des chaussées,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les barrières de dégel prescrites par arrêté n° SSGE-AC 2012-17 du 13 février 2012 et mises en place le 14 février 2012 à 8h sont levées à compter du dimanche 19 février à 22h sur l'ensemble des routes départementales.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département. Un exemplaire sera adressé à :

- CRICR Ouest – Division Transports – 15 Parc Brocéliande – 35760 St Grégoire
- Conseil Général de : - L'Indre
 - Loiret
 - Cher
 - Sarthe
 - Eure et Loir
 - Indre et Loire
- Monsieur le Chef du Détachement des Territoires - Unité Motocycliste Zone CRS - 85 rue Bergson - BP 209 - 37542 SAINT CYR SUR LOIRE
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loir et Cher - 16 rue de Signeux - 41013 BLOIS
- Monsieur le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher – 11-13 Avenue Gutemberg – BP 31059 – 41010 BLOIS Cedex.
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU – Mail Pierre Charlot – 41000 BLOIS
- DOTC BEAUCE SOLOGNE – 5 avenue Montesquieu – B.P. 36704 – 45067 ORLEANS Cedex 2
- Préfecture de Loir-et-Cher – 1 Place de la République 41018 BLOIS cedex
- DDT – Monsieur le Directeur des Territoires – 17 quai de l'Abbé Grégoire – 41012 BLOIS Cedex
- Mesdames et Messieurs les Maires du Département de Loir et Cher
- Conseil Général de Loir et cher - Direction des Transports
 - Direction des Routes - Division Routes Centre
 - Division Routes Nord
 - Division Routes Sud
- Fédération Régionale des Travaux Publics du Centre – 32 rue Charles Sanglier – 45000 ORLEANS
- Fédération Régionale des Transports Routiers Centre Val de Loire – 42 rue André Boulle – 41000 BLOIS

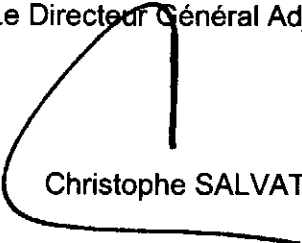
.../...

*DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – COLLEGES, INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS
DIRECTION ROUTES*

- Fédération Française du Bâtiment de Loir-et-Cher – 130 avenue de Châteaudun – BP 80707 – 41007 BLOIS Cedex
- Chambre du Commerce et de l'Industrie – 16 rue de la Vallée MAILLARD - 41018 BLOIS Cedex
- Chambre des Métiers - 16 rue de la Vallée Maillard - 41018 Blois Cedex
- Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher – 11 rue Louis Joseph Philippe - 41000 BLOIS
- CETE Normandie Centre – 11 rue Laplace - 41000 BLOIS

Fait à BLOIS, le 19 février 2012

Pour le Président du Conseil Général
Et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Christophe SALVAT

"Dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, le présent arrêté peut faire l'objet des voies de recours de droit commun contre les décisions administratives.

Celles-ci peuvent s'exercer : - soit directement auprès du Tribunal Administratif

- soit auprès du Président du Conseil Général qui dispose d'un délai de deux mois pour statuer.

Au terme de ce délai, il est possible, dans les deux mois, de déposer un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent. "